Montréal, le 8 janvier 2013

<u>Par dépôt électronique (SDÉ)</u>

Destinataires : **Gaz Métro et tous les intervenants**

Objet : **Renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration à la performance de Gaz Métro – Phase 3**
Notre dossier : R-3693-2009

Afin d'entreprendre l'étude la Phase 3 du dossier mentionné en titre, la Régie de l'énergie (la Régie) convoque, par la présente, les participants, à une séance de travail qui aura lieu **le 6 février 2013, à compter de 9h dans la Salle Riopelle** de ses bureaux de Montréal.

Cette séance de travail permettra à Gaz Métro de présenter sa preuve. Les intervenants et le personnel technique de la Régie pourront poser leurs questions. La Régie rappelle aux participants que l'ensemble de l'information qui sera discuté lors de cette séance ne fera pas partie de la preuve au dossier.

La Régie précise qu'elle requiert la présence de l'expert de Gaz Métro à cette occasion et s'attend à ce les intervenants soient préparés en ce sens et, s'il y a lieu, que leur expert soit, le cas échéant, également présent.

La Régie établira le calendrier de traitement de la Phase 3 de ce dossier après la tenue de la séance de travail.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as